



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lois

Question écrite n° 44549

Texte de la question

M. Dino Cinieri interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les délais de validation des décrets d'application des lois. Face à l'accroissement du nombre de lois votées ou en attente, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les moyens qui permettraient de raccourcir les délais de signature de ces décrets.

Texte de la réponse

Les délais de validation des décrets d'application des lois relèvent de la compétence de chaque ministère. En ce qui concerne le ministère de la justice et des libertés, les dernières statistiques du secrétariat général du Gouvernement en date du 30 juin 2009 sur l'application des lois promulguées entre le 1er juillet 2007 et le 31 décembre 2008 indiquaient que, sur cinquante dispositions appelant un décret d'application, quarante-trois d'entre elles avaient reçu application, soit un taux d'application de 86 %.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44549

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice et libertés (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 2009, page 2488

Réponse publiée le : 5 janvier 2010, page 163